

DÉODATIENS

Elections municipales (15 et 22 mars) UNE ORGANISATION BIEN RODÉE

Des bulletins, des enveloppes, des isoleurs... voilà pour la partie visible de l'organisation d'une élection. Et puis il y a tout ce qu'il se passe avant et après le scrutin, ces règles que l'on se doit de respecter, ces dispositions que l'on doit appliquer...





#1 Une troisième abeille pour le miel déodatien !

Portées par l'association "J'adopte une ruche à Saint-Dié-des-Vosges" et sous la vigilance de l'apiculteur Jean-Louis Perrotey, dix ruches ont été installées dans la ville et abritent des abeilles qui profitent de plantes mellifères et de l'abandon total de produits phytosanitaires. La Ville de Saint-Dié-des-Vosges est récompensée de ses efforts par l'attribution d'une troisième abeille du label Apicité décerné par l'Union Nationale pour l'Apiculture Française.

#4 Inauguration de l'antenne de la Maison des ados

Lundi 10 février, il a été procédé à l'inauguration de la troisième antenne vosgienne de la Maison des ados et des jeunes adultes de l'AVSEA au rez-de-chaussée du CCAS, rue d'Amérique, en partenariat avec l'association SELIA. Cette Maison est un lieu ressource à la fois gratuit, neutre et confidentiel, qui a pour vocation de répondre aux questions liées au passage de l'enfance à l'adolescence, mais aussi au passage de l'adolescence à l'âge adulte.



#5 Violences faites aux femmes, tous concernés !

Un projet de sensibilisation du jeune public à la lutte contre les violences faites aux femmes est développé par la Ville. Ce programme est réalisé en relation avec Diariata N'Diaye, artiste slammeuse déodatienne, présidente fondatrice de Resonantes, association qui, depuis 2015, a pour objet de lutter contre les violences faites aux filles et aux femmes et à sensibiliser tous les publics, avec une priorité pour les 15-25 ans.

#3 Des journées pour l'orientation d'études

Lors de l'édition 2020 du salon DéodatSup organisé à l'Espace François-Mitterrand, quatre-vingt-deux exposants de tout le Grand Est ont permis à quelque 1 500 lycéens de Bruyères, Gérardmer et Saint-Dié-des-Vosges de trouver des informations utiles à leurs choix d'orientation d'études. Une 16^e édition réussie pour DéodatSup ! De son côté, la Journée Carrières du lycée Beau-Jardin a été renouvelée avec succès.





#6 EWattch primé au «10 000 startups pour changer le monde»

La Tribune et BNP Paribas sillonnent la France à la recherche de ces startups qui innovent. A Strasbourg, EWATTCH a été récompensée pour démocratiser l'usine 4.0 et accompagner les industries traditionnelles dans leur révolution numérique. Nicolas Babel représentera la startup déodatienne à Paris courant mars pour la finale nationale !



P.4



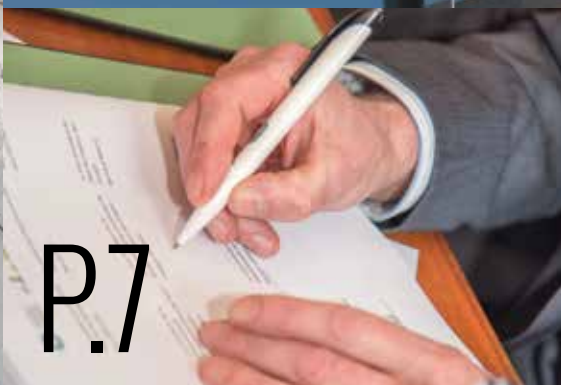
P.4



P.6



P.8-10



P.7

SOMMAIRE

- 2-3
Sur le vif
- 4
Actualités : du sol au plafond, l'habitat tient salon
- 6
Cœur de ville : le point sur le chantier de La Boussole
- 7
Un contrat de transition écologique ambitieux !
- 8-10
Elections municipales : dans les coulisses de l'organisation
- 13
La Journée internationale des Droits des Femmes sera festive !
- 14-15
Les sorties du mois : morceaux choisis
- 16
Rencontre : Valérie Mitrani

Directeur de la publication : David Valence
 Rédactrice en chef : Laetitia Martel
 Rédacteurs : Laure Costalonga, Fabienne Schneider, Josée Tomasi
 Réalisation technique : Laurent Stoll
 Photographies : Tristan Cuny, Maxime Perrotey, Sylvain Pasquet
 Impression : l'Ormont imprimeur - Saint-Dié-des-Vosges
 Charte graphique : DargDesign
 Diffusion : Médiapost - Régie publicitaire : Estelle Hameau - 06 22 51 69 51

www.saint-die.eu

facebook.com/ville.saintdiedesvosges

Le trois minutes



27, 28 ET 29 MARS

Du sol au plafond, l'habitat tient salon

Le printemps vous procure des envies de nouveautés et vous aimeriez en savoir davantage sur les tendances et les produits actuels ? Alors, ne manquez pas de visiter l'incontournable Salon de l'Habitat organisé par la société Vosges'Event en partenariat avec la Ville Saint-Dié-des-Vosges.

Une cinquantaine d'exposants, triés sur le volet pour leurs compétences et leur sérieux, vous y accueilleront sous un chapiteau chauffé implanté place de la Première-Armée-Française.

Il sera aussi particulièrement intéressant de découvrir ou de mieux connaître le programme «Habiter mieux en Déodatia». Le cas échéant, vous pourrez alors tester votre éligibilité à ce dispositif d'aides destinées à la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat. Cette déclinaison locale du programme national «Habiter Mieux» est l'aboutissement d'un travail réalisé en partenariat entre l'Agence NAtionale de l'Habitat (ANAH), le PETR de la Déodatia, vos collectivités territoriales (communes

et communautés de communes) et la Région Grand Est.

Un espace de convivialité permettra d'accéder confortablement à une buvette sur laquelle vous pourrez éventuellement déguster seul, en famille ou entre amis, une bière brassée dans les Vosges.

En tout cas, voilà une bonne idée de sortie. Et, ce qui ne gâche rien, l'entrée du salon de l'habitat déodatien est gratuite !

TABLE VOSGIENNE LES 7 ET 8 MARS

La 28^e édition de ce rendez-vous dédié aux gourmands et aux gourmets se tiendra les 7 et 8 mars à l'Espace François-Mitterrand de 10 h à 19 h. Encore une bonne occasion pour découvrir ou redécouvrir les produits du terroir et la passion qui anime les producteurs locaux de l'Association de Relance des Initiatives Agricoles Locales (ARIAL).

BOURSES AUX VÉLOS...

L'Union Cyclotouriste vosgienne propose sa traditionnelle bourse aux vélos le samedi 21 mars à partir de 9 h, dans la salle de danse du Palais Omnisports Joseph-Claudiel

... ET AUX VÊTEMENTS

L'Association familiale s'apprête à ressortir ses portants... Sa bourse aux vêtements se déroulera à l'Espace François-Mitterrand du 23 au 27 mars :

Lundi 23 : réception des articles de 12 h à 20 h

Mercredi 25 et jeudi 26 : vente de 9 h à 19 h

Vendredi 27 : reprise des invendus de 14 h à 18 h.

Les entreprises et les artisans présents, tous d'un secteur géographique proche, vous invitent à découvrir leurs savoir-faire dans le secteur de l'habitat et de la décoration. Ils seront ravis de vous apporter leurs conseils sur la décoration, les travaux en intérieur et extérieur ou encore la pose d'isolation ! Et au besoin sur vos projets pour vous établir un devis.

Écologie et économies d'énergie seront d'actualité avec entre autres un stand d'informations concernant les différentes façons d'isoler votre logis pour seulement 1 €.



**VEN 27
SAM 28
DIM 29
MARS**

SAINT-DIÉ
Place de la 1^{ère} Armée

ENTRÉE GRATUITE

DIMANCHE 15 MARS

Le "Griffon" pour les judokas !



Le 15 mars prochain, le Judo-Club Déodatien organisera la 24^e édition du challenge Alain-Griffon et accueillera à cette occasion, au Palais Omnisports Joseph-Claudiel (POJC), des combattantes et des combattants venus de toute la région Grand-Est.

Cette compétition est ouverte aux catégories éveil (4-5 ans), mini-poussins (7-8 ans), poussins (9-10 ans) et benjamins (11-12 ans). Le challenge Alain-Griffon est l'occasion pour les jeunes judokas d'éprouver leurs compétences techniques dans un cadre compétitif et amical. Des animations seront destinées aux plus petits.

Cette rencontre ouverte au public est à suivre dès 9 h et jusqu'à 18 h au «POJC», où quelque 350 enfants sont attendus tout au long de la journée. Nul doute que de beaux efforts seront fournis par une pépinière de talents sportifs sur les tatamis !

VERNISSAGE SAMEDI 7 MARS

Une expo quoi, sonore ??

La nouvelle exposition, «Fantômes, remèdes et manifeste [3]» peinture et environnement sonore, à l'Espace des Arts Plastiques Cepagrap va nous permettre de (re)découvrir Jac Vitali.

Cet artiste commence à présenter son travail de manière régulière dans les années quatre-vingt-dix. Puis il associe l'environnement sonore à sa peinture : moins qu'un retour à son passé de musicien, c'est une autre manière de retrouver «les fantômes» et «les parures du temps qui passe», dans un processus de création où l'écho singulier de la bande magnétique rencontre la dimension

picturale de la toile pour occuper l'espace dans une intime relation.

Cela l'a conduit à exposer hors des frontières régionales (Sao Paulo, Oslo, Oujda, Rabat, Liège, Paris...). Sa peinture opère des mutations, elle cherche dans «l'enfoui» et interroge la matière sur la réapparition de l'image. Une figuration transformée par l'érosion qui questionne la réalité et la pérennité de l'image.

Vernissage samedi 7 à 18 h et rencontre avec l'artiste vendredi 27 à 18 h.



DU 3 AU 5 AVRIL

Orchestival, 3^e partition !

L'association Orchestre +, en partenariat avec la Ville et le Conservatoire Olivier-Douchain, lance la troisième édition d'Orchestival, son festival dédié aux ensembles amateurs du 3 au 5 avril à Saint-Dié-des-Vosges, mais aussi Raon-l'Étape et Provençères-et-Colroy. Vous pourrez y entendre plus d'une trentaine d'ensembles amateurs qui partageront leur passion et leurs programmes musicaux, de genres très différents, du classique au jazz jusqu'à la musique contemporaine en passant par les musiques actuelles. Cette nouvelle session, placée sous le signe «musique et numérique», sera notamment illustrée lors du salon qui se tiendra à l'Espace François-Mitterrand avec des présentations d'objets et de nouvelles technologies musicales, des conférences, des ateliers de médiation avec des outils numériques et autres découvertes étonnantes...

Souhaitant créer un grand moment participatif, l'Orchestre symphonique de Saint-Dié-des-Vosges a commandé au compositeur Pierre Thilloy une œuvre à laquelle le public pourra participer de manière nouvelle. Ainsi est né l-care, un l-Concerto pour violoncelle, orchestre et public interactif, en hommage au héros mythologique, fils de Dédale. Pierre Thilloy y façonne et crée un univers sonore d'une qualité rare et d'une belle originalité en lien avec Stann Duguet, violoncelliste solo. Rendez-vous est donc pris le dimanche 5 avril à 17 h à l'Espace Georges-Sadoul !

Ce prochain festival sera également marqué, le vendredi 3 avril à 20 h 30 à l'Espace Georges-Sadoul, par la présence de Thierry Deleruyelle,

figure incontournable des orchestres à vents, à qui l'Orchestre d'Harmonie a commandé une œuvre évoquant les créatures fantastiques des Vosges, intitulée La Bête des Vosges.

En prélude à ce festival, ne manquez pas la Jazz Session avec Michael

Cuvillon et les cordes de l'Orchestre Symphonique, Tribute to Charlie Parker with Strings, le samedi 28 mars à 20 h 30 à La Nef.

Retrouvez le programme complet sur <http://orchestival.fr> courant mars.

LOTO DE LA GYM

Des bons d'achat en veux-tu en voilà ! L'Entente Gymnique Déodatienne va faire plus d'un heureux, à l'occasion du loto qu'elle organise le samedi 28 mars à l'Espace François-Mitterrand. Ouverture des portes à 18 h 30, début des parties à 20 h. Réservation au 06 32 84 68 36.

DUATHLON

Le Triathlon-club déodatien organise "son" duathlon le dimanche 29 mars de 8 h à 18 h à Géoparc. Quelque 300 adeptes de vélo et course à pied y sont attendus. Infos : triclubdeodatieen.free.fr



Le point sur les travaux de la Boussole

LA BOUSSOLE EN QUELQUES CHIFFRES

Les chiffres-surface de plancher :
4 800 m² (dont 1 100 m² créés)

Montant des travaux : 9,7 millions €

Ouverture prévue :
deuxième semestre 2021

Facebook : pour découvrir la
Boussole et suivre l'avancement
du chantier, [www.facebook.com/
laboussolesaintdie/](http://www.facebook.com/laboussolesaintdie/)

Les Déodatien sont curieux, et c'est bien normal, de savoir comment évolue le vaste chantier de la Boussole. À deux pas de la place Jules-Ferry et du parc Jean-Mansuy, en plein cœur de la ville-centre, la friche administrative se métamorphose pour accueillir la médiathèque et l'Office de Tourisme Intercommunal. En bon maître d'ouvrage, la Communauté d'Agglomération suit l'avancement du projet conduit par le cabinet strasbourgeois d'architectes Dominique Coulon. Lequel explique le déroulement des travaux.

Avant de pouvoir intervenir sur l'existant et pendant la finalisation des études, un désamiantage conséquent a été mené dans le bâtiment. Ce n'est qu'après cette étape que le «vrai» chantier a pu démarrer. Afin d'optimiser le planning de l'opération, le bâtiment a été scindé en deux zones.

La première zone concerne l'ancien commissariat et une partie de l'ancien Tribunal de Grande Instance.

Il s'agit de travaux de restructuration dans le bâtiment existant. La seconde zone englobe la moitié sud du projet et combine des travaux de restructuration dans l'existant et tous les travaux d'extension (réserves, atrium central, verrière et salle d'exposition).

Une précision et une technique poussées

Grâce à cette procédure, les entreprises sur le terrain peuvent travailler en parallèle et avancer sur leurs zones définies sans se gêner. Les travaux de restructuration du gros œuvre exécutés jusqu'à présent concernent surtout la zone 1.

Depuis l'extérieur, nous avons l'impression que rien ne bouge mais des travaux conséquents ont lieu à l'intérieur : le fait d'intervenir sur un bâtiment destiné à l'origine à des bureaux implique dans un premier temps un renfort des planchers des étages pour pouvoir supporter une

charge d'exploitation beaucoup plus importante. Des poutres métalliques de grande taille ont dû être rentrées dans le bâtiment et manipulées avec une forte contrainte d'espace de manœuvre, notamment dans la future salle polyvalente où une restructuration importante a eu lieu pour rendre l'espace diaphane.

Des terrassements dans les vides-sanitaires en cœur d'îlot permettant le cheminement des nombreux réseaux dans le sous-sol qui héberge les locaux techniques et les réserves de la future médiathèque, ont été réalisés. Et afin de s'adapter aux normes d'accessibilité et de sécurité, deux cages d'escalier enclouonnées associées à deux ascenseurs ont été intégrées à l'intérieur de l'existant. Cette intervention a demandé de la part de l'entreprise une précision et une technique poussées pour monter ces ouvrages au cœur du bâtiment.

Les enjeux techniques et les prochaines étapes

Les réserves de la médiathèque ainsi que la collection patrimoniale seront placées au sous-sol de la cour existante, au cœur du bâtiment. Cet endroit symbolique se trouve être le seul lieu possible en raison des besoins spatiaux, mais induit un enjeu technique majeur : le cuvelage du sous-sol pour assurer l'étanchéité de l'espace.

Dès le début des études, un soin particulier sur la mise en œuvre de l'étanchéité et le mode opératoire des différents intervenants a été intégré et fera l'objet d'un suivi méticuleux pendant les différentes étapes des travaux.

Comme pour un chirurgien, une intervention sur un tel bâtiment, tout en gardant au maximum sa structure et son identité, implique une façon précise et contraignante de travailler. La morphologie très hétérogène de l'existant impose une méthode particulière afin de s'adapter à chaque particularité mise en évidence au fil de l'avancement.

Les façades seront retravaillées et épurées pour mettre en valeur la trame caractéristique de l'architecture de la reconstruction de Saint-Dié, en même temps que les nouveaux volumes trouveront leur place avec une écriture sobre et

élégante. Une fois que le squelette intérieur du bâtiment sera mis à nu, différents espaces seront fabriqués pour rompre la monotonie actuelle. Ces événements architecturaux donneront une nouvelle identité au bâtiment.

Les renforts des planchers de la zone 2 ont déjà commencé. La création des murs du sous-sol débutera au printemps et les nouveaux volumes commenceront à émerger. Le démarrage du second œuvre dans la zone 1 est prévu dans la même période. Peu après, la structure de la verrière sera mise en place.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Des actions pour s'adapter au changement climatique



Un Contrat de Transition Ecologique, porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de la Déodatie, a été signé à la fin du mois de janvier. Il s'agit de la contractualisation d'un programme ambitieux en matière d'adaptation au changement climatique entre l'Etat et de multiples partenaires dont l'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, la communauté de communes de Bruyères-Vallon des Vosges, la Région Grand Est, le Département, le Parc régional des Ballons des Vosges, la Caisse des Dépôts et de Consignations ou encore l'Ademe, l'Agence de l'Eau...

Ce programme prévoit, à l'échelle de ce vaste territoire, près de dix millions d'euros pour aider au financement, sur trois ou quatre ans, de quinze actions visant à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets des changements climatiques.

A Saint-Dié-des-Vosges, une Maison de la Biodiversité va être créée, lieu de découverte de l'univers des abeilles et de partage, afin d'initier les Déodatiens à la préservation de la biodiversité. Le projet est de créer un espace collectif qui entre pleinement dans le champ d'action du programme Territoire durable, de l'écologie et du développement durable par l'économie solidaire. Parallèlement à un espace dédié aux apiculteurs amateurs, la Maison



sera support de nombreuses actions pédagogiques et fédératrices : espace d'accueil des ateliers de conditionnement des fruits issus des vergers municipaux ; création d'un potager conservatoire, espace pédagogique destiné à recevoir les enfants pour l'éducation, le plaisir et la santé...

Autre projet porté par la Ville : la

lutte contre les îlots de chaleur et l'artificialisation des sols, à travers notamment la végétalisation d'une cour d'école.

Les partenaires avec lesquels le programme de transition écologique va être mené à Saint-Dié-des-Vosges sont nombreux. A commencer par le Toit Vosgien et son projet d'un bâtiment écoconstruit passif qui

Carnot, ou encore la Communauté d'Agglomération qui va étendre la piste cyclable Plainfaing-Saint-Léonard jusqu'à Saint-Dié-des-Vosges, et l'association Engrenage qui s'engage à recenser les stationnements vélo dans la ville.

ENVIRONNEMENT

Vos collectes en porte-à-porte au mois de mars

Collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes :

Lundi : Saint-Roch, l'Orme, la Vigne-Henry, Marzelay, le Villé, Robache

Mardi : la Bolle, les Tiges, les Moïtresses

Mercredi : Dijon, Gratin, la Behouille, le Pré Fleuri

Jedi : Foucharupt, la Vaxenaire, Hellieule

Vendredi : Kellermann, Centre-ville

Collecte des ordures ménagères :

Mardi : Kellermann, Centre-ville

Collecte des gros objets :

La collecte des gros objets a lieu chaque mois sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Ce service est gratuit. Les gros objets doivent être sortis la veille et déposés à l'endroit où vous disposez habituellement vos conteneurs.

Mardi 3 : la Behouille, Dijon, Gratin, le Pré Fleuri, la Vaxenaire, la Vigne-Henry, Robache

Mardi 10 : Kellermann, Saint-Roch, l'Orme

Mardi 17 : Centre-ville, Hellieule, la Bolle

Mardi 24 : Foucharupt, Marzelay, le Villé

LE VENTRE, DEUXIÈME CERVEAU

Une conférence-débat sur le microbiote «Le Ventre : deuxième cerveau» aura lieu dans le cadre des Rencontres Santé de la Mutualité Française Grand Est en partenariat avec la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, le vendredi 3 avril à 20 h à la Tour de la Liberté. Ce rendez-vous animé par Philippe Perrin permettra de comprendre les vertus d'une alimentation santé, les secrets de l'intestin et les pouvoirs protecteurs du microbiote.

Inscription gratuite obligatoire
au 06 49 85 62 31
ou inscription@mffe.fr

Une organisation rodée

Les élections sont le fondement de la démocratie : des urnes sortent les grandes orientations politiques à court, moyen et long termes. Mais avant cela, il y a tout un travail de fourmis hyper rodé et réglementé, mené par les personnels communaux. De l'installation d'un bureau de vote jusqu'à l'envoi du procès verbal, on vous dit tout sur les coulisses d'une élection !

QUESTIONS PRATIQUES

Qui peut voter ?

L'électeur doit :

- avoir au moins 18 ans
- être de nationalité française ou d'un pays membre de l'Union européenne
- être inscrit sur les listes électorales
- jouir de ses droits civils ou politiques

Quelle pièce présenter ?

La seule pièce obligatoire à présenter afin de pouvoir voter : carte nationale d'identité, passeport ou carte vitale avec photo.

Quel est le mode de scrutin ?

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, il s'agit d'un scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire.

Quid de la procuration ?

La procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur qui doit être inscrit dans la même commune que vous. Les démarches sont à effectuer au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre lieu de résidence.

Les 15 et 22 mars. Pour les citoyens, les élections municipales, c'est deux tours de scrutin dominicaux maximum, qui marquent le top départ d'un mandat de six ans. Au service Etat civil d'une commune, ce sont des semaines et des semaines de préparation, des formations en externe, des formations en interne, des inscriptions, des éditions de cartes électorales, la tenue des listes, la gestion des bureaux de vote : périmètre, composition...

A Saint-Dié-des-Vosges, les quatorze bureaux seront prêts à recevoir 14 000 et quelques électeurs. Le «quelques» est encore vague parce que, si les démarches volontaires en mairie sont closes depuis le 7 février, l'INSEE prend le relai des inscriptions et radiations sous conditions, jusqu'au 5 mars.

Et dans ces mêmes quatorze bureaux, tous les citoyens, dès lors qu'ils sont inscrits et qu'ils se déplacent pour voter, auront droit au même parcours.

La table de contrôle

L'électeur y fait constater son droit à voter. Son inscription sur la liste électorale de ce bureau et son identité sont vérifiées : la carte d'électeur ne suffit pas, sa présentation doit être complétée par une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport), carte vitale avec photographie, permis de conduire sécurisé conforme au format Union européenne... Une fois l'identité confirmée, on file vers la table de décharge, première étape d'un circuit particulièrement bien fléché !

La table de décharge

On y trouve, dans l'ordre :

- autant d'enveloppes que

d'électeurs inscrits,

- les bulletins de vote de chaque liste, aux dimensions imposées

Lorsqu'il y a plusieurs listes, il est recommandé (mais non obligatoire) que les bulletins de vote des différents candidats soient disposés dans l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage de la campagne électorale et dans le sens de circulation de l'électeur. Electeur qui, rappelons-le, prend une enveloppe de scrutin et les bulletins de vote d'au moins deux candidats. Il peut également ne prendre aucun bulletin et utiliser ceux qui ont été envoyés à son domicile.

L'isoloir

C'est un passage O-BLI-Gé pour garantir le caractère secret et personnel du vote, comme le veut la Constitution ! Chaque bureau doit

compter un isoloir par tranche de 300 électeurs, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite.

La table de vote

Une fois le bulletin glissé dans l'enveloppe, l'électeur quitte l'isoloir et se dirige vers la table de vote où le président du bureau, ou son suppléant, vérifie son identité en lisant à voix haute la pièce d'identité qu'on lui présente. A l'électeur ensuite de glisser son bulletin dans l'urne transparente et cadenassée, avant de signer la liste d'émargement. La carte d'électeur est tamponnée et le titre d'identité est rendu à l'électeur.

La s'arrête le parcours de l'électeur. Mais le citoyen peut revenir après 18 h et la fermeture du scrutin, pour procéder ou assister au dépouillement.



On dépouille !

Il est 18 h et le président du bureau de vote a déclaré la clôture du scrutin. Son équipe compte les signatures sur la liste d'émargement et le nombre d'enveloppes sorties des urnes et éventuellement de bulletins sans enveloppe, par petits tas de cent. Autour des tables de dépouillement, au moins quatre «scrutateurs». Le premier ouvre les enveloppes de vote une à une, extrait le bulletin, le déplie et le passe à son voisin, qui le lit à haute et intelligible voix. Les deux autres scrutateurs vont cocher les noms annoncés sur la feuille de pointage.

Chaque bulletin blanc, nul ou litigieux est mis de côté avec son enveloppe, signé par les scrutateurs comme le sont les feuilles de pointage, le tout étant transmis au bureau, qui arrêtera alors le

nombre de suffrages exprimés, de suffrages blancs, de suffrages nuls et de suffrages obtenus par chaque candidat.

Les résultats sont alors proclamés dans chaque bureau de vote : on y communique le nombre d'électeurs inscrits, le nombre de votants, le nombre de votes nuls, le nombre de votes blancs, le nombre de suffrages exprimés, le nombre de suffrages recueillis par chacun des candidats ou listes, le nom des candidats éventuellement élus. Dans le même temps, on procède à l'élaboration du procès-verbal (lire par ailleurs), dont un exemplaire est transmis au bureau centralisateur (Espace François-Mitterrand).

ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2020
15 ET 22 MARS 2020

QUELQUES NOTIONS

Abstention, vote blanc et vote nul : quelles différences ?

L'abstention consiste à ne pas participer à une élection. Elle traduit soit un désintérêt total pour la vie publique, soit un choix politique actif consistant à ne pas se prononcer afin d'exprimer son désaccord.

Le vote blanc consiste à déposer dans l'urne une enveloppe vide ou contenant un bulletin dépourvu de tout nom de candidat. Ce type de vote indique une volonté de se démarquer du choix proposé par l'élection.

Le vote nul correspond à des bulletins déchirés ou annotés, qui ne peuvent pas être pris en compte dans les résultats de l'élection.


Depuis la loi du 21 février 2014 visant à reconnaître le vote blanc aux élections, les bulletins blancs sont décomptés séparément des votes nuls et annexés en tant que tels au procès-verbal dressé par les responsables du bureau de vote. Mais, comme auparavant, ils ne sont pas pris en compte dans le nombre des suffrages exprimés (ensemble des bulletins moins les votes blancs et nuls). Cette loi de 2014 est l'aboutissement d'une proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale en juillet 2012 qui avait pour objectif de faire reconnaître que le vote blanc est un acte citoyen qui se distingue de l'abstention - l'électeur s'étant déplacé jusqu'à son bureau de vote - et exprime une volonté politique de participer au scrutin pour dire son refus de choisir entre les candidats en lice.

Le procès-verbal

Le procès-verbal des opérations électorales est rédigé par le secrétaire du bureau de vote sur des imprimés spéciaux fournis par le représentant de l'Etat. Pendant toute la durée des opérations de vote, le procès-verbal est tenu à la disposition des membres du bureau, des candidats, des remplaçants ou des délégués des candidats, mais aussi des électeurs qui, tous, peuvent y porter leurs réclamations ou leurs observations.

Le procès-verbal comporte notamment : le nombre d'électeurs inscrits, le nombre d'émargements, le nombre de votants, le nombre de votes nuls, le nombre de votes blancs, le nombre de suffrages exprimés, le nombre de suffrages recueillis par chaque candidat, ou liste de candidats, le nombre et le nom des électeurs ayant retiré leur carte électorale au bureau de vote et ceux ne l'ayant pas retirée, toute réclamation et décision prise sur les différents incidents qui ont pu se produire au cours des opérations électorales.

Etabli en double exemplaire, le procès-verbal est signé par tous les membres du bureau et contresigné par les candidats ou listes de candidats. La proclamation des résultats ne peut intervenir avant l'établissement de ce procès-verbal. Résultats et procès-verbal doivent être transmis le plus rapidement possible ensuite à la préfecture.

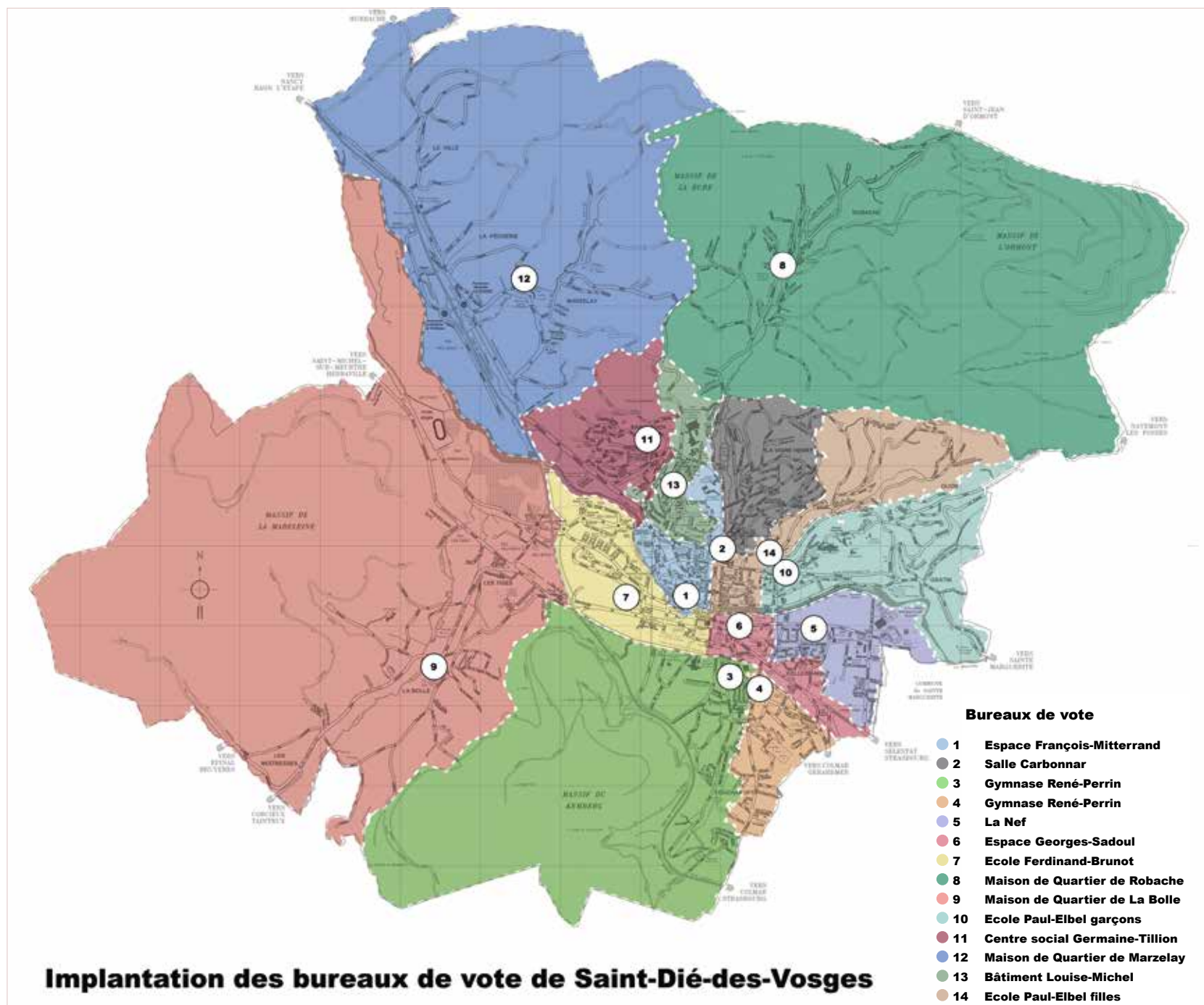


Adrien SPECTY
Mylène DRIBAUT
Allison TARISIEN

OSTEOPATHE D.O.
10 rue Le Corbusier
88100 Saint-Dié-des-Vosges

Adultes - Enfants - Nouveaux nés - Femmes enceintes - Sportifs

Ostéopathe exclusif 06.58.35.97.14
www.osteospecty.com



Implantation des bureaux de vote de Saint-Dié-des-Vosges

Le saviez-vous ?

Conseil municipal : répartition des sièges...

La répartition des sièges dépend de la taille de la commune. Pour les communes de plus de 1 000 habitants, si une liste obtient la majorité des suffrages exprimés (la moitié des voix + une) dès le premier tour, elle dispose de la moitié des sièges, l'autre moitié étant répartie entre les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un 2^e tour est nécessaire entre les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés, sachant que les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste totalisant plus de 10 %. Les sièges du conseil municipal sont répartis comme au premier tour, avec l'application d'une prime majoritaire avec répartition proportionnelle à la plus forte moyenne.

... et installation

Le nouveau conseil municipal est convoqué dans les cinq jours francs après la clôture du scrutin, afin de procéder à son installation et à l'élection du maire et des adjoints. Le maire sortant ouvre la séance, fait l'appel et déclare installés les conseillers municipaux. Sa fonction de maire s'achève au moment où il confie la présidence de l'assemblée au doyen d'âge, qui assure le suivi de l'installation jusqu'à l'élection du maire.

Qui sont les conseillers communautaires ?

Siégeant au sein d'une communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine ou métropole, les conseillers communautaires sont désignés au moment de l'élection des conseillers municipaux, par un système dit de «fléchage» : les candidats amenés à siéger à l'intercommunalité en cas d'élection sont clairement identifiés sur le bulletin des municipales.

Bureau centralisateur et point de collecte

L'Espace François-Mitterrand est bureau centralisateur des résultats et procès-verbaux des 14 bureaux de la ville ; c'est là où, après dépouillement dans chaque site de vote, seront calculés et annoncés les résultats globaux. Les différentes communes de la Déodatie peuvent également y déposer leurs procès-verbaux, qui seront «montés» aux services préfectoraux en même temps que ceux de la ville. Aux dernières élections, 70 communes avaient adopté ce système.

Les bureaux de vote

La composition. - Le bureau de vote désigne à la fois le local où s'effectuent les opérations électorales et l'autorité collégiale responsable du fonctionnement des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de décompte des voix.

Chaque bureau est composé d'un président (maire, adjoint, conseiller municipal ou un électeur de la

commune désigné par le maire) qui assure la police à l'intérieur du bureau de vote ; au moins deux assesseurs désignés par les candidats, chargés notamment de faire signer les électeurs sur la liste d'émargement et d'estampiller la carte électorale ; d'un secrétaire, choisi parmi les électeurs pour rédiger le procès-verbal.

Le nombre. - Les bureaux de vote sont institués par un arrêté préfectoral qui peut diviser chaque commune en autant de bureaux de vote que l'exigent les circonstances locales et le nombre d'électeurs. En pratique, à chaque bureau de vote est affecté un périmètre géographique.

Au choix ? - Les électeurs n'ont pas le choix de leur bureau de vote. Le rattachement d'un électeur à un bureau de vote dépend de l'adresse au titre de laquelle il est inscrit sur la liste électorale.

Ouverture et de clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert le dimanche 15 mars et, en cas de deuxième tour, le dimanche 22 mars, de 8 h à 18 h.

S.V.D. SAINT-DIÉ
 17, rue Antoine de St Exupéry - 88100 Saint-Dié-des-Vosges
 Tél. : 03 29 27 29 70 - www.procie-st-die-des-vosges.com

GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS



A DÉCOUVRIR !



THOMAS



K'ARCHER



DOMO

Une gamme d'appareils de 99 € à 399 €
PROMO JUSQU'AU 31 MARS 2020

procie.com Réservez en ligne et payez en magasin 



BIO KONOPIA®

103 rue d'Alsace 88100 Saint - Dié-des-Vosges

Produits dérivés du CBD

Cosmétiques, Bien être et Détente

- INFUSIONS, CAFÉ - HUILES CBD
- COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES
- Vaporettes GREENEO



GREENEO Jungle

Lundi : 14h - 19h30
 du Mardi au Samedi : 9h - 12h / 14h - 19h30
 Fermé le Dimanche et Lundi matin



Ambulances - VSL - Taxi
 ☎ 03 29 55 00 85 - 03 29 56 48 38
 LA DEODATIENNE – S.O.S SAINT DIE

4, rue Marie MARVINGT
 Z.A.C. de la madeleine
 88100 Saint-Dié-des-Vosges
munoz.sebastien@alliance-ambu.9pass.net



DISTRI CLUB MEDICAL
 "L'important c'est vous... le reste n'est que matériel !"

Matériel Médical ■ Vente & Location



Pour un retour à la maison en toute sérénité !

Pensez à la location de MATÉRIEL MÉDICAL

LIT MÉDICALISÉ, FAUTEUIL ROULANT...

CHAUSSURES DE CONFORT MOBILITÉ
 AIDE AU QUOTIDIEN
 AMÉNAGEMENT DU DOMICILE
 CONFORT ET BIEN-ÊTRE

DISTRI CLUB MEDICAL
 ZAC d'Hellieule II
 15, rue Antoine de Saint-Exupéry
 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
 Tél. 03 55 23 34 16
saint-die@districlubmedical.com

Municipales 2020

Au regard de la réglementation électorale,
les tribunes politiques sont suspendues dans ce magazine.

votre publicité dans ce magazine

contactez
Estelle Hameau,
chargée de la régie publicitaire
au 06 22 51 69 51
ou à ehameau@ville-saintdie.fr

DIMANCHE 8 MARS

Et si on fêtait vraiment les droits des femmes ?

La Journée Internationale des Droits des Femmes, c'est chaque année l'occasion d'échanger sur l'évolution de la place de la femme dans la société, à grand renfort de conférences, projections de documentaires, débats, petits-déjeuners littéraires... En 2020, le 8 mars "tombe" un dimanche. Alors pour la Ville et ses partenaires, l'occasion est trop belle pour la laisser filer : la Journée Internationale des Droits des Femmes sera une journée de fête ! L'occasion rêvée pour innover, toucher un public familial plus large et valoriser les femmes déodatiennes.

Valoriser les femmes déodatiennes sera d'ailleurs le fil rouge de cet événement, qui débutera à 14 h 20 à la salle Carbonnar, avec la diffusion d'un clip de quelques minutes pensé et conçu par les élèves du lycée Georges-Baumont en lien très très étroit avec Les Louves, les joueuses de volley du club local qui évoluent au plus haut niveau national et s'exprimeront à cette occasion sur les femmes et le sport, leur place dans la société...

A 14 h 30, "Scène de femmes - Femmes du monde, unissez-vous" permettra de mettre en lumière les talents locaux, à travers un défilé de mode "Le Pouvoir des fleurs" : création et présentation de vêtements réalisés par des Déodatiennes en insertion sociale et professionnelle, en partenariat



avec l'épicerie et la friperie sociales. Après des démonstrations de chants et de danses, les Déodatiennes reprendront la main puisque des femmes issues de différentes communautés présenteront leurs tenues traditionnelles à l'occasion d'un défilé.

Et parce que la Journée Internationale des Droits des Femmes ne doit pas se résumer à une causerie "chiffon", Rach et Cyrielle, de Scène de rire, présenteront leur spectacle "Duo

d'humour au féminin" à 15 h 30. Autant dire que les hommes, maris et papas y trouveront aussi leur compte ! Et parce que la partition d'un dimanche de fête se joue forcément en famille, un espace jeux et des contes pour les enfants seront proposés par Amnesty International, tandis qu'Artisans du monde se chargera du goûter. Festif lui aussi, bien sûr !

Programme complet :
www.saint-die.eu

TRAVAUX

Sécurité routière et protection des piétons

D'importants travaux destinés à lutter contre la vitesse excessive sur certains axes ont abouti à la mise en oeuvre de rétrécissements de chaussée ou à la pose de ralentisseurs. Des changements de réglementation ont également été établis. Une zone 30 km/h a été décrétée rue des Folmard où plusieurs accidents ont été déplorés.

Sur le quartier de Kellermann, des comportements dangereux étaient souvent constatés rue Jean-Jaurès, en particulier entre La Nef et le rond-point Pierre-Mauroy. Deux écluses doubles ont été installées, l'une à proximité du centre social et l'autre proche des bâtiments en bois. Des coussins berlinois et des zones 30 km/h complètent ce dispositif.

L'avenue Eugénie-et-Jules-Ferry a été placée en sens unique. Sur la voie des Hyères, un cousin berlinois et une écluse dissuadent d'appuyer sur le champignon. Concernée aussi par des infractions récurrentes, l'avenue de la Fontenelle dispose désormais de deux écluses doubles ralentissant la vitesse. Les véhicules qui descendent vers la rue André-Colin ont priorité. La zone est fixée à 30 km/h. La création d'une voie de piste cyclable sécurise les cyclistes.

Nombreux sont ceux qui se plaignent de la vitesse excessive aussi sur certaines portions de routes départementales situées en agglomération, où s'appliquait une limitation de vitesse à 70km/h. La Ville a pu faire évoluer cette limitation à 50km/h, notamment route de Robache, route de Raon et rue d'Épinal. Des contrôles du respect de cette limitation seront exercés.



VIOLENCES

Dialem, des Mots sur des Maux

Dernier volet d'une action de sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes, le spectacle-débat "Des Mots sur des Maux" proposé le 10 mars par Dialem s'adressera aux collégiens, lycéens et grand public.

Diata, slameuse déodatienne, et Patrick, compositeur, sont des artistes engagés. En 2007, ils forment Dialem, nom issu de la fusion de «dialogue» et «dilemme». Le duo se spécialise dans une forme originale de slam sur fond de défense des droits des femmes et de lutte contre les violences. Supports de réflexion et de concertation, leurs morceaux sont des outils de sensibilisation utilisés dans les établissements scolaires, au sein de groupes de parole, lors de débats et de colloques pour rendre visibles les violences faites aux femmes, sensibiliser et rassembler jeunes et adultes autour de la lutte contre ces violences, favoriser le débat...

Le spectacle Mots pour Maux est accessible à tous, à partir de la 3^e. Ce spectacle interactif s'articule autour de 10 chansons réalistes sur les mariages forcés, les violences conjugales, le viol, l'excision, le harcèlement psychologique, le sexisme... et surtout l'espoir, beaucoup d'espoir !

Mardi 10 mars, 20 h 30, salle Cholé, Musée Pierre-Noël



CÉRÉMONIE

La Journée Nationale du Souvenir et du Recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie se déroulera le jeudi 19 mars à 18 h place du 19-Mars-1962, suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts.



Samedi 14 à 20 h 30

Couleurs Cuivres #2 / Humour et virtuosité musicale

proposé par *Musique Espérance*
Espace Georges-Sadoul

Dimanche 29 à 15 h 30

Basket Seniors/Ludres

Palais Omnisports J.-Claudel



Samedi 14 à 20 h

Handball G1/Contrexéville

Gymnase Madeleine-et-Léo-Lagrange

Du 27 mars au 30 juin

Expo «Le Corbusier, Jean Prouvé, proches à distance»

Vernissage le 27 à 17 h 30
Musée Pierre-Noël



Du 2 au 30 mars à 12 h

Lundi 2 : Tour de la Liberté
Mercredi 4 : Bâtiment Louise Michel
Lundi 9 : Centre Social Germaine-Tillion
Mercredi 11 : Tour de la Liberté
Lundi 16 : Salle Carbonnar
Mercredi 18 : KAFÉ/MPES
Lundi 23 : Tour de la Liberté
Mercredi 25 : Centre Social Germaine-Tillion
Lundi 30 : Tour de la Liberté

Vendredi 27 à 19 h 30

Table d'Hôtes

Animation : Juju Def «Différent et Fun»,
spectacle de Ventriloquie et Humour par
Julien «alias Juju Def»

KAFÉ/MPES

Jusqu'au 15

Expo «Terre et Toiles» par l'atelier
Peinture de l'Espace des Arts Plastiques
Espace Emile-Gallé / Raon-l'Étape

Jusqu'au 20

**Expo «La Lorraine au Cinéma -
les Bobines de l'Est : Notre Patrimoine en action»**
Hall de l'IUT

Jusqu'au 28

Expo «Natures» par Philippe Colignon
et Qing Xia alias Yoyo
La Cour des Arts

Jusqu'au 3 avril

Expo «Carnet» de Catherine Menguy
Bibliothèque de l'IUT

Du 24 mars au 3 avril

Installation Jeu vidéo «SUPER»
par le collectif Alinéaire / Intervention de Remy
Sohier le 31/03 à 18 h «Recherches en arts et
technologies sur le jeu vidéo»

Bibliothèque de l'IUT

Lundi 2 de 9 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h 30

Collecte de sang

Salle Carbonnar

Mardi 3 à 19 h 30

**Conférence sur la communication
adultes-enfants par Roseline Roy**

traductrice de Faber et Mazlish («Ecouter
pour que les enfants parlent, parler pour
que les enfants écoutent...»), proposée par
l'association Mains en Ac'Corps.

Salle Carbonnar

Mercredi 4 à 15 h et 20 h 30

«Costa Rica, la fièvre verte»
par Reportage-Voyage
Musée Pierre-Noël

Jeudi 5 à 15 h

**Conférence «Le parcours street
art de la galerie 36^{ème} Art»**

par Daniel Grandidier
Local SAMM, Espace Vincent-Auriol

Samedi 7 de 9 à 17 h

Portes ouvertes

IUT Saint-Dié-des-Vosges

Samedi 7 à 17 h

Tennis de table Elite CA/Haguenau TT2
Gymnase René-Perrin

Samedi 7 à 20 h

Handball G1/Bar-le-Duc

Gymnase Madeleine-et-Léo-Lagrange

Dimanche 8 à 15 h

Rugby SDRB XV/RC Mulhouse

Stade Pierre-Pebay

Dimanche 8 à 15 h 30

Basket Seniors/BC Thermal

Palais Omnisports J.-Claudel

Mercredi 11 de 17 h à 18 h 30

«La Shoah et la question de l'antisémitisme» par Françoise Kuflik-Weill pour son livre «Matricule 173381, le destin tragique d'un juif d'Alsace»

Librairie Le Neuf

Vendredi 13 de 17 à 18 h 30

Café écolo-thérapie par Flora Hebrige, autour de son livre «Ecolo-thérapie» I.D Ed.

Librairie Le Neuf

Samedi 14 à 10 h

Basket Les Coyotes/Epinal

Palais Omnisports J.-Claudel

Samedi 14 à 20 h 30

Basket Seniors/Nancy

Palais Omnisports J.-Claudel

Dimanche 15 à 15 h

Badminton N3/Besançon

Gymnase Michel-Plinguier

Mardi 17 à 18 h

Concert de préparation des examens de fins de cycle avec les classes de clarinette et piano d'Elodie Lefebvre et de Pascale Barrère-Dedun

La Nef / Conservatoire O-Douchain

Mercredi 18 à 18 h

Concert de la classe de piano de Mikiko Moulin

La Nef / Conservatoire O-Douchain

Jeudi 19 à 21 h

Jam session Pop Rock & Blues

La Nef / Conservatoire O-Douchain

Samedi 21 à 10 h 30

Rencontre-Lecture de Richard Rognet et Béatrice Marchal dans le cadre du Printemps des Poètes

Librairie Le Neuf

Samedi 21 à 17 h

Tennis de table Elite C1/Colmar

Gymnase René-Perrin

Samedi 21 à 20 h 30

Concert «Douze Femmes Baroques» par le Chœur des Chanteresses

Temple

Mercredi 25 à 15 h

Augustin, Pirates des Indes

Conte musical par la Cie La Baguette

Musée Pierre-Noël

Jeudi 26 à 18 h

Concert des classes de Patrick Mischler et Julien Weyer

La Nef / Conservatoire O-Douchain

Vendredi 27 à 17 h 30

«Les valeurs humaines au cœur de l'entreprise. L'exemple de Michelin» par Sara Mandray, Déodatienne

Librairie Le Neuf

Vendredi 27 à 18 h

Conférence Budé «Martin Waldseemüller, mémoires partagées, 1520-2020» par Julien Desprez, historien

Amphithéâtre du Lycée Jules-Ferry

Samedi 28

Challenge Qualité des sapeurs-pompier

Palais Omnisports J.-Claudel

Samedi 28 à 20 h

Gala de la Croche Pointée

Espace Georges-Sadoul

Samedi 28 à 20 h 30

Tribute to The Beatles par Les Jardins de la Chapelle Saint-Roch et l'Animation Margaritaine

Salle des Fêtes de Sainte-Marguerite

Dimanche 29 h 15 h 30

Billard Finale Libre R3

Palais Omnisports J.-Claudel

Du 31 mars au 4 avril

Campagne d'information de la LPO-Agir pour la biodiversité en centre ville

OPEN INTERNATIONAL DE TAEKWONDO

Le club déodatien de taekwondo organise une grande manifestation internationale le dimanche 5 avril de 9 h à 21 h au Palais Omnisports Joseph-Claudel. Plus de 300 combattants sont attendus, âgés de 7 ans à plus de 18 ans. Du grand et beau spectacle en perspective !

L'OLYMPISME FÉMININ SUR LES PLANCHES

Jeudi 5 mars à 21 h à la Tour de la Liberté, le Comité départemental olympique et sportif des Vosges propose un spectacle théâtral sur l'histoire de l'Olympisme féminin. Ce spectacle est une juxtaposition de saynètes qui retracent chronologiquement la lutte des femmes sportives pour accéder à la compétition olympique et paralympique, la visibilité et la considération de leur travail, de leur pouvoir dans ce secteur, à travers des figures célèbres, des contextes/situations documentés et précis... Entrée gratuite, places limitées.

- Culture
- Sport
- Manifestation, évènementiel

C DESIGNER D'INTÉRIEUR
CHEMINÉES
Daniel PERRIN & Fils

- Cheminées
- Poêles à bois
- Poêles à granulés
- Tubage inox
- Cuisinières à bois
- Conduit inox isolé
- Transformation de feu à l'âtre en foyers fermés

NOUVEAU distributeur

LE SILENCE ET LA MODERNITÉ DU POËLE À GRANULÉS

SEGUIN DUTERIEZ



Depuis plus de 30 ans à votre service

AUSTRO FLAMM

13, Quai Leclerc

• SAINT-DIÉ •

03 29 55 48 95

cheminees.perrin@wanadoo.fr
www.cheminees-perrin.com
www.stuv.com

RGE Quali Bois

«Du temps et de l'écoute»

Pasteur à Epinal/Thaon et Remiremont, Valérie Mitrani s'épanouit à Saint-Dié-des-Vosges où elle vit et travaille toutes les facettes de son ministère, à commencer par la relation à l'autre et la prédication. Avec l'enthousiasme et l'énergie d'une quinquagénaire bien dans ses baskets, en phase avec la société.

«Je n'ai rien à vendre, rien à acheter, rien que du temps et de l'écoute»

QUELQUES DATES

1961 : naissance

1979-1984 : études de théologie à Genève

1985-1986 : stage d'un an au Togo

Juillet 1986 : commence le ministère dans le Gard

Décembre 1986 : mariage avec David Mitrani

1989 : échange pastoral avec un pasteur béninois

1996-2006 : ministère en Charente

2006-2015 : présidente du Conseil Régional de l'Ouest de l'Eglise Protestante Unie

Juillet 2015 : arrivée à Saint-Dié-des-Vosges et prise de fonction à Epinal/Thaon et Remiremont

MON QUARTIER

Centre ville Rive droite

Le plateau accueillant café et petits chocolats bien tenu, Valérie Mitrani grimpe l'escalier en colimaçon qui mène à l'étage du duplex de la rue Thiers où elle vit avec son mari David. Direction son bureau. Qui sert aussi de salon de lecture et, occasionnellement, de chambre d'appoint. La lumière y est douce, les livres nombreux. Et le sourire omniprésent. On sent chez Valérie Mitrani une bienveillance sincère, une joie de vivre irradiante que conforte un doux accent du sud.

Des qualités que sa profession lui a permis de développer ? A moins qu'elle n'ait embrassé cette profession justement parce qu'elle est «naturellement» pourvue de ces qualités ? *«Lorsque j'étais enfant, je voulais être institutrice puis, jusqu'à 15 ans, professeur d'Education physique et sportive. Pour moi, l'école c'était l'accès aux livres, à la culture et des enseignants qui se donnaient corps et âme, comme ceux de mon petit village du Vaucluse.»*

Aujourd'hui encore, Valérie Mitrani continue de défendre avec force l'école publique laïque. Même si, en pleine adolescence, elle a fait le choix de suivre une autre voie. Une autre voix. Un appel. *«Je suis issue d'une famille de chrétiens protestants pratiquants, le berceau dans lequel ma foi a pu naître. A 15 ans, j'ai éprouvé l'envie d'approfondir cette foi.»* Grâce à une bourse d'étude sur fonds privés, cette femme de conviction, fille d'ouvriers agricoles, a 18 ans lorsqu'elle entame des

études de théologie à Genève où elle décrochera sa maîtrise en 1984 avant de poursuivre à Montpellier pour obtenir son DESS. Montpellier, où étudie également David Mitrani. La rencontre de sa vie, assurément ; les noces seront célébrées en décembre 1986, quelques mois après son retour d'une expérience forte d'un an au Togo. *«J'ai eu l'opportunité d'effectuer un stage auprès d'un pasteur africain. J'y ai appris plein de choses, sur moi-même, sur ce qui est essentiel. Je me suis rendu compte de l'importance de l'adaptation lorsqu'on est déraciné.»*

Cette page tournée mais jamais oubliée, c'est désormais à deux qu'ils conjuguent vie privée et vie professionnelle, pasteurs au sein de l'Eglise protestante unie de France. Et «bougent» au gré des mutations de l'un ou de l'autre. En 2015, après dix ans en qualité de présidente du conseil régional Ouest de l'Eglise protestante unie de France, Valérie Mitrani souhaite retrouver un ministère local. Prêt à quitter Tours, le couple se met à disposition. C'est ainsi qu'il s'installe dans les Vosges. Monsieur à la paroisse protestante de Saint-Dié-des-Vosges ; Madame à Epinal/Thaon, Remiremont «et autres lieux». Elle y renoue avec des facettes de son métier que les responsabilités liées à son poste

précédent avaient un peu effacées : la relation à l'autre, qu'il soit pratiquant, croyant, catéchumène, ou simple citoyen ; la relation à la prédication, qui consiste à adapter au monde d'aujourd'hui des textes anciens. *«Il y a le texte, que l'on connaît mais que l'on doit bosser ; et il y a la façon de l'interpréter. Le pasteur est comme un comédien : ce qui fait la beauté de la pièce, c'est autant le texte que la qualité de l'interprétation !»* Et c'est une cinéphile avertie qui l'affirme... Qui se passionne aussi pour les livres et la mode. *«C'est la capacité d'écoute et d'observation qui permet d'être en phase avec la société...»*

